

13 juin
2014

CIRCULAIRE RASED : 3^e RÉUNION DE TRAVAIL (11 JUIN)

Le Sgen-CFDT a participé à la troisième réunion de travail sur la circulaire RASED.

Cette réunion était consacrée à la finalisation du projet de rédaction.

La circulaire soumise aux avis des organisations syndicales a été habilement améliorée en tenant compte des propositions faites lors de la dernière réunion. Le travail collectif a été riche et positif, avec une intégration importante des propositions des organisations syndicales (pour celles porteuses de propositions) et notamment du Sgen-CFDT.

Le nouveau texte a pris en compte les interventions du Sgen-CFDT :

- la notion de difficultés persistantes a été réintroduite,
- un chapeau général sur les missions communes aux enseignants des RASED a été intégré,
- la possibilité d'exercer dans une école est rendue possible,
- le pilotage et l'évaluation du dispositif sont confiés à l'IEN en « concertation » avec les équipes.

Afin d'améliorer le texte, le Sgen-CFDT est intervenu pour demander que :

- la place et le rôle des enseignants spécialisés dans l'école inclusive soient clairement identifiés ;
- la mission de prévention soit d'emblée réaffirmée ;
- les critères de l'évaluation du dispositif soient définis ;
- le projet d'aide s'articule et se coordonne avec – et sans redites – le projet de réussite de l'élève,
- la demande d'aide soit évoquée, afin d'en préciser les rédacteurs et destinataires ; cela permettrait de clarifier le fonctionnement, et surtout éviterait les rédactions inutilement redondantes ;
- le projet de réseau soit élaboré collectivement par les personnels et l'IEN avant que ce dernier n'en arrête le fonctionnement.

Obligation réglementaire de service

Les obligations réglementaires de services des maîtres E et G sont clarifiées, avec une imputation des concertations, relations avec les parents, travaux en équipes pédagogiques et synthèses sur les 108 h.

Les obligations de service des psychologues restent en l'état (circulaire n° 74-148 du 19 avril 1974) dans l'attente des conclusions du GT spécifique sur les psychologues scolaires (le 17 juin).

Cette réunion était conclusive. La circulaire devrait paraître après les derniers arbitrages du cabinet du ministre. La date de publication, initialement prévue avant la rentrée 2014, n'a pu être précisée par les responsables présents de la DGESCO.

Le Sgen-CFDT vous informera de son analyse dès la sortie de cette nouvelle circulaire.

